

Tunis le 12/07/2023

STAGES A L'ETRANGER POUR LES RESIDENTS EN MEDECINE
(Année universitaire 2023/2024)
Appel à candidature

Les résidents répondant aux conditions d'éligibilité au stage à l'étranger selon la procédure en vigueur et souhaitant faire acte de candidature, dans le cadre des places disponibles selon le **quota autorisé**, doivent déposer leur dossier du **1^{er} au 15 septembre 2023** pour les résidents actuellement en **deuxième, troisième ou en quatrième année (respectivement spécialité de 3 ans, 4 ans et de 5 ans)**.

La constitution du dossier (**fiche à imprimer après inscription au site et formulaire du « projet de stage »**) doit se faire selon la procédure réglementant les stages à l'étranger. L'ensemble des documents est téléchargeable en suivant le lien disponible sur le site du Ministère de la Santé. Ils doivent être signés par le président de Collège, les chefs de service concernés et les doyens.


Le dépôt du dossier se fait au **bureau d'ordre de la faculté de médecine** d'origine de la candidate ou du candidat. Aucun dossier ne sera accepté après les délais, le cachet du bureau d'ordre de la faculté faisant foi.

Les stages doivent avoir lieu **dans des services hospitalo-universitaires de la spécialité** du candidat et comporter des objectifs précis.

Pr Saoussen Hantous-Zannad
Présidente du Bureau National
des Spécialités Médicales

Pr Abderrazak Bouzouita
Directeur Général de la Santé


Pr Saoussen Hantous-Zannad
Présidente du Bureau National
des Collèges des Spécialités
Médicales


Ministère de la Santé
Directeur Général de la Santé
Pr. Abderrazak Bouzouita